

## GRATUITÉ AUX SERVICES DE LA PLANIFICATION FAMILIALE POUR LES ADOLESCENTS ET JEUNES

« Nous invitons les institutions d'État (...) à combiner leurs efforts en jouant chacune sa partition pour l'effectivité de la prise de décret portant sur ladite exemption (la gratuité aux services de la planification familiale pour les adolescents et jeunes). » Tel est le message que CeRADIS-ONG et d'autres OSC réunies sous la bannière d'Alliance droits et santé (ADS) lancent au gouvernement en vue de l'exhorter à respecter les engagements pris

# CeRADIS-ONG et d'autres OSC interpellent le gouvernement

ACCÈS AUX SERVICES DE LA PLANIFICATION FAMILIALE POUR LES ADOLESCENT(E)S ET JEUNES

LETTRE OUVERTE A MESSIEURS

Le Ministre de la Santé

Le Ministre de l'Économie et des Finances

Le Ministre d'État Chargé du Plan et du Développement

Messieurs les Ministres,

Nous, membres béninois d'Alliance Droits et Santé (ADS) réseau d'ONG pour les femmes et les jeunes filles d'Afrique de l'Ouest, vous remercions pour votre engagement envers notre pays et particulièrement envers sa population, et votre volonté à contribuer à son plein épanouissement.

Au sein de notre dynamique, nous nous engageons pour l'amélioration du statut et de la santé des femmes et notamment des jeunes filles du Bénin.

Pour y arriver, des réformes s'avèrent indispensables dans certains domaines spécifiques, notamment celui de la santé. En conséquence, les institutions d'État dont vous avez la charge doivent, dans une synergie d'action, travailler pour améliorer, promouvoir, protéger et restaurer la santé de la population, particulièrement des adolescent(e)s et jeunes qui sont le levier du développement effectif de notre nation.

UNE POPULATION JEUNE NOMBREUSE EN CONSTANTE AUGMENTATION

Comme vous le savez, les difficultés pour garantir la santé des populations béninoises sont fourmillantes. Nous en voulons pour exemple les résultats provisoires du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-4), qui ont révélé des chiffres accablants. Notre pays comptait 9 983 884 habitants en 2013, dont presque la moitié a moins de 15 ans (45% de la population). De plus, 32,8% de la population sont des adolescent(e)s et jeunes de 10 à 24 ans. Si le rythme de croissance démographique est maintenu en l'état (3,5% par an), le Bénin devrait quasiment doubler sa population d'ici 2030 avec 16,6 millions d'habitants.

En conséquence, un déséquilibre s'observe

«... entre le développement de la population et la croissance économique. Cette situation contribuera sans nul doute à désenvelopper la pauvreté tout en limitant les possibilités de notre gouvernement et des ménages à dégager les ressources vitales. D'une part, à la satisfaction des besoins essentiels (santé, éducation, alimentation, habitat, eau potable, etc.) et d'autre part, à l'amélioration de la productivité des ménages et des entreprises.

En marge de tout ce qui précède, il est fondamental de souligner que le Bénin observe des taux élevés de mortalité maternelle (397‰ naissances vivantes), de mortalité néonatale (23‰), de mortalité infantile, infantile-juvénile et juvénile (respectivement 42‰, 70‰ et 33‰).

**DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA PLANIFICATION FAMILIALE PRIS AU NIVEAU INTERNATIONAL A TRANSPOSER AU NIVEAU NATIONAL**

Messieurs les Ministres, les chiffres parlent d'eux-mêmes, et le gouvernement béninois a pris la mesure de la gravité de la situation en souscrivant au plan international à des engagements forts en faveur de la santé de la procréation et de la planification familiale (PF), afin d'assurer une meilleure croissance démographique et économique du pays. Il s'agit notamment de :

la signature du partenariat de Ouagadougou en février 2011 ;

la souscription aux huit (08) engagements pris lors de la conférence internationale sur la Planification familiale à Addis-Abeba en novembre 2013. Parmi ces engagements, le Bénin a décidé de réduire les coûts de l'accès à la PF pour les adolescent(e)s et jeunes, à travers la mise en place d'une politique d'exemption du paiement direct des services de PF pour les jeunes.

Conscient, de ce que les enjeux de développement reposent sur le contrôle de sa croissance démographique, ce qui suppose la mise en place d'une politique de population, qui passe bien par une amélioration de l'accès à l'offre des services de PF (notamment la contraception), le Bénin a entamé le processus de mise en place des dites mesures d'exemption : il s'agit d'une initiative louable car l'accès aux services de PF au-delà d'être un problè-

me de santé, est un sujet de société qui doit être appréhendé de manière globale.

me de santé, est un sujet de société qui doit être appréhendé de manière globale.

Aujourd'hui, le taux de couverture contraceptif chez les adolescents(e)s et jeunes oscille autour de 5% (EDS 2011-2012), ce qui souligne une très faible couverture contraceptive. Pourtant, en améliorant l'accès à l'offre des services PF pour les jeunes, on pourra contribuer à éviter des infections au VIH/SIDA, des grossesses précoces et non désirées, des avortements clandestins et décès de jeunes filles et de nourrissons. Plus largement, on pourra réduire le nombre de naissance par femme, et donc réduire la pauvreté et la faim, et contribuer à l'autonomisation des femmes en luttant contre l'abandon scolaire précoce des filles.

**LE DECRET PORTANT SUR LES MESURES D'EXEMPTION DOIT DEVENIR EFFECTIF !**

Nous, membres de la société civile, sommes convaincus que le terrain de réformes sociales mis en place par l'actuel gouvernement, est un terrain favorable à toute initiative de développement. La planification familiale étant un investissement clé pour l'émergence tant souhaitée, nous invitons les institutions d'État visées par la présente à combiner leurs efforts en jouant chacune sa partition pour l'effectivité de la prise de décret portant sur ladite exemption. En effet, le contenu de ce décret est déjà élaboré, mais il peine à faire surface.

Nous ne saurions terminer, Messieurs les Ministres, sans vous réitérer notre soutien et notre engagement à vos côtés dans cette lutte quotidienne qu'est l'accès pour toutes et tous aux services PF, gage du développement effectif de notre pays le Bénin.

Ont signé les membres d'Alliance Droits et Santé au Bénin : CeRADIS-ONG / Centre de Réflexions d'Actions pour le Développement Intègre et la Solidarité

Le Scoutisme béninois

ONG Le BACAR / Bureau d'Appui-conseils d'Afrique pour les Réalisations



Plus d'informations sur : <http://alliancedroitsetsante.equipop.org/>